

quelques-uns des discours les plus absurdes qu'un homme de mon âge ait dû entendre. Je n'ai jamais interrompu personne. Monsieur l'Orateur, puis-je demander qu'on m'écoute? Je ne parle qu'avec modération et ce au nom de mes commettants.

M. Wylie: Je pose la question de privilège. J'ai été ici plus souvent qu'aucun autre député à ce bout-ci de la Chambre. Or j'ai entendu l'honorable député interrompre les discours plus souvent que moi-même.

M. l'Orateur suppléant (M. Golding): A l'ordre!

M. Dechêne: J'ai autre chose à dire et je ne veux pas qu'on m'interrompe.

M. Wylie: J'espère que le député va dire quelque chose, il n'a encore rien dit.

M. Dechêne: Je pense qu'il me reste un peu de temps, monsieur l'Orateur, et on me permettra je l'espère...

M. Wylie: Le député ne fait que penser.

M. Dechêne: J'espère que les membres de la Chambre qui ne comprennent pas le français me pardonneront de m'adresser à mes compatriotes dans cette langue qui m'est si chère.

(Texte)

Monsieur l'Orateur, je désire, par votre entremise, dire aux honorables députés de la province de Québec combien j'ai été heureux de faire leur connaissance et de pouvoir jouir de leur amitié et de leur appui au cours des dix dernières années que j'ai eu le bonheur de siéger dans cette Chambre.

Monsieur l'Orateur, j'ai été heureux de constater, surtout en 1945, combien de jeunes gens de talent et d'avenir sont entrés dans les rangs du parti libéral afin d'aider leurs compatriotes à continuer de représenter la vieille province de Québec dans cette enceinte. Aussi, à mon tour, je veux leur dire une parole d'amitié et de bonne entente, et leur demander de se souvenir, à l'occasion,—eux qui sont en majorité dans leur vieille province,—que là-bas nous sommes une minorité qui refuse de mourir et que souvent nous avons besoin d'eux. C'est pourquoi nous espérons que, petit à petit, ils nous prêteront encore plus d'aide qu'ils ont eu l'amabilité de nous en accorder jusqu'à maintenant et qu'ils songeront à nous envoyer ce surplus de leur population qui désire laisser cette grande province pour renforcer les rangs des Canadiens français qui refusent de mourir.

(Traduction)

Voici, monsieur l'Orateur, la photographie d'un beau jeune homme. Elle a paru dans le *Journal* d'Edmonton en mars 1924, il y

a vingt-cinq ans. Ce jeune homme, c'était moi dans la force de l'âge,—et quelle force, je vous l'assure,—disant aux habitants de l'Alberta qu'il y avait du pétrole sous leurs pieds et demandant au Gouvernement de prendre des mesures en vue d'encourager l'essor de cette industrie, par l'octroi de subventions au besoin, et de mettre à jour cette richesse plus considérable que tout l'or qu'on pouvait jamais trouver dans les collines du Nord canadien. Aujourd'hui, on a décelé cette richesse. Le champ pétrolifère de Leduc produit des milliers de barils de pétrole, comme celui de Redwater qui est à la frontière d'Athabaska. Je sais que nous n'avons qu'effleuré la vaste nappe de pétrole qui gît dans le sol de l'Alberta.

M. Hansell: Elle a un gouvernement crédite.

M. Dechêne: Je m'enorgueillis des résultats, car j'ai prédit ce qui est arrivé, et je suis encore vivant pour constater que ma prédiction s'est réalisée. Je fais une nouvelle prédiction: si l'on pousse l'exploration plus au nord, jusqu'au centre de la vaste circonscription d'Athabaska, on trouvera la plus grande réserve de pétrole. Je ne cherche pas des avantages politiques, monsieur l'Orateur. Je crains bien d'être trop vieux pour me présenter de nouveau devant le peuple.

Une voix: Non; n'allez pas croire cela.

M. Dechêne: Je désire me faire l'interprète de mes électeurs. A cette époque, j'ai soutenu que les droits miniers devaient être remis aux propriétaires de la surface. J'ai demandé à notre gouvernement de restituer la propriété des minéraux à ceux qui étaient propriétaires de la surface. L'an dernier, j'ai soulevé cette question à la Chambre. Je sais que ces droits sont présentement dévolus à la province de l'Alberta. Si je rappelle ce fait, c'est dans une certaine mesure parce que le gouvernement fédéral fait tout ce qu'il peut à cet égard: il cède les droits qu'il détient aux anciens combattants qui ont acheté des terres dans l'intention de s'y établir. Le ministère des Affaires des anciens combattants fait présentement enquête à propos de ces droits miniers et il les cédera aux colons.

Qu'est-il arrivé l'autre jour à Redwater? Des lopins de terre du domaine public, ou plutôt les droits miniers afférents à ce lopin ont été vendus à un prix de plus de 5 millions et les cultivateurs de la région ne toucheront pas un sou de cette somme. Ils obtiendront peut-être un pont ou une route.

M. Low: Cette assertion est inexacte. Je suis certain que l'honorable député d'Atha-